

## ASSEMBLÉE DU 15 OCTOBRE 2008

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire de la Société de transport de l'Outaouais tenue au siège social de la Société, le mercredi 15 octobre 2008 à 11 heures, sous la présidence de monsieur Patrice Martin.

Sont présents :

Monsieur Patrice Martin, président, conseiller de la Ville de Gatineau  
Monsieur Pierre Phillion, vice-président, conseiller de la Ville de Gatineau  
Monsieur Yvon Boucher, conseiller de la Ville de Gatineau  
Monsieur Alain Riel, conseiller de la Ville de Gatineau  
Monsieur André Sanche, représentant des usagers du transport adapté

Sont également présents :

Monsieur Jean Perras, maire de la Municipalité de Chelsea

Monsieur Michel Brissette, directeur général  
Madame Line Thiffeault, directrice générale adjointe  
Monsieur Gilbert Lecavalier, adjoint au directeur général et secrétaire  
Monsieur Robert Lessard, directeur des ressources informationnelles  
Madame Lucie Plouffe, directrice des ressources humaines  
Monsieur Michel Vincent, directeur des finances et de l'administration  
Madame Renée Lafrenière, directrice des communications et du marketing  
Monsieur Claude Renaud, directeur des opérations  
Monsieur Salah Barj, directeur de la planification et du développement

Ont motivé leur absence :

Monsieur Pierre Benoît, représentant des usagers du transport régulier  
Monsieur Alain Pilon, conseiller de la Ville de Gatineau  
Monsieur Steve Harris, maire de la Municipalité de Cantley

### **Ouverture de l'assemblée**

---

Période de questions :

Aucune question n'a été soulevée.

CA-2008-106

### **Adoption de l'ordre du jour**

---

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yvon Boucher  
APPUYÉ PAR monsieur André Sanche  
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. **Ouverture de l'assemblée**
  - 1.1 Période de questions

2. **Projet Rapibus**
  - 2.1 Octroi de trois mandats pour des services professionnels d'ingénierie
    - 2.1.1 Firme Genivar : Structure et génie civil – stations et ouvrages connexes
    - 2.1.2 Firme Genivar : Mécanique et électricité – stations et ouvrages Connexes
    - 2.1.3 Consortium Genivar / Dessau / Roche : Corridor et ouvrages d'art
3. **Direction des finances et de l'administration**
  - 3.1 Transaction sur des contrats « SWAP » portant sur la couverture du risque pour le carburant diesel
4. **Direction des opérations**
  - 4.1 Achat et installation de barrières à l'entrée et à la sortie des autobus ainsi qu'au stationnement des employés sur la propriété de la STO au 111 Jean-Proulx
5. **Direction de la planification et du développement**
  - 5.1 Étude stratégique de l'intégration du transport en commun interprovincial
6. **Levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-107

**Mandat à la firme Genivar – Services professionnels d'ingénierie – Structure et génie civil – Stations et ouvrages connexes - Projet Rapibus**

---

ATTENDU QUE dans le cadre de la mise en œuvre du projet Rapibus, la Société doit mandater une firme offrant des services professionnels d'ingénierie en structure et génie civil pour la réalisation des stations et de leurs ouvrages connexes;

ATTENDU QU'en vertu de la résolution CA-2008-084, le conseil d'administration approuvait les critères d'évaluation et la grille de pondération ayant servi au comité de sélection pour évaluer les propositions;

ATTENDU QUE la réalisation du projet Rapibus fait l'objet d'une aide financière du ministère des Transports du Québec dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes;

ATTENDU QUE le 30 août 2008, la Société a lancé l'appel d'offres public n° SP-2008-017 et a reçu les propositions le 24 septembre 2008;

ATTENDU QU'à la suite de ce processus, trois propositions ont été déposées par les firmes suivantes, à savoir :

- CIMA+/Tecsult;
- Génivar;
- Dessau ;

ATTENDU QU'à la suite de l'évaluation de ces propositions, le comité de sélection recommande de retenir la proposition la plus avantageuse, soit celle présentée par la firme Genivar;

ATTENDU QUE la proposition de la firme Genivar s'élève à 1 080 950 \$, taxes en sus, et que des fonds sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2008-267 ;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Sanche  
APPUYÉ PAR monsieur Pierre Phillion  
ET RÉSOLU :

QUE la proposition de la firme Genivar, au montant de 1 220 122,30 \$, taxes incluses, pour les services professionnels d'ingénierie en structure et génie civil pour la réalisation des stations du projet Rapibus et de leurs ouvrages connexes, soit acceptée;

QUE le secrétaire de la Société soit autorisé à signer tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-108

**Mandat à la firme Genivar - Services professionnels d'ingénierie  
– Mécanique et électricité – Stations et ouvrages connexes -  
Projet Rapibus**

---

ATTENDU QUE dans le cadre de la mise en œuvre du projet Rapibus, la Société doit mandater une firme offrant des services professionnels d'ingénierie en mécanique et électricité pour la réalisation des stations et de leurs ouvrages connexes;

ATTENDU QU'en vertu de la résolution CA-2008-084, le conseil d'administration approuvait les critères d'évaluation et la grille de pondération ayant servi au comité de sélection pour évaluer les propositions;

ATTENDU QUE la réalisation du projet Rapibus fait l'objet d'une aide financière du ministère des Transports du Québec dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes;

ATTENDU QUE le 30 août 2008, la Société a lancé l'appel d'offres public n° SP-2008-018 et a reçu les propositions le 24 septembre 2008;

ATTENDU QU'à la suite de ce processus, trois propositions ont été déposées par les firmes suivantes, à savoir :

- Genivar;
- Dessau;
- CIMA+/Bouthillette et Parizeau.

ATTENDU QU'à la suite de l'évaluation de ces propositions, le comité de sélection recommande de retenir la proposition la plus avantageuse, soit celle présentée par la firme Genivar;

ATTENDU QUE la proposition de la firme Genivar s'élève à 168 000 \$, taxes en sus, et que des fonds sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2008-268;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Sanche  
APPUYÉ PAR monsieur Pierre Philion  
ET RÉSOLU :

QUE la proposition de la firme Genivar au montant de 189 630 \$, taxes incluses, pour les services professionnels d'ingénierie en mécanique et électricité pour la réalisation des stations du projet Rapibus et de leurs ouvrages connexes, soit acceptée;

QUE le secrétaire de la Société soit autorisé à signer tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-109

**Mandat au Consortium Genivar / Dessau / Roche – Services professionnels d'ingénierie – Corridor et ouvrages d'art – Projet Rapibus**

---

ATTENDU QUE dans le cadre de la mise en œuvre du projet Rapibus, la Société doit mandater une firme offrant des services professionnels d'ingénierie pour la réalisation du corridor et des ouvrages d'art de ce dernier;

ATTENDU QU'en vertu de la résolution CA-2008-084, le conseil d'administration approuvait les critères d'évaluation et la grille de pondération ayant servi au comité de sélection pour évaluer les propositions;

ATTENDU QUE la réalisation du projet Rapibus fait l'objet d'une aide financière du ministère des Transports du Québec dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes;

ATTENDU QUE le 13 septembre 2008, la Société a lancé l'appel d'offres public n° SP-2008-019 et a reçu les propositions le 3 octobre 2008;

ATTENDU QU'à la suite de ce processus, deux regroupements de firmes ont déposé des propositions, à savoir :

- Groupement Tecsuit / CIMA + / UMA ;
- Consortium Genivar / Dessau / Roche ;

ATTENDU QUE pour les fins de cet appel d'offres public, le corridor du projet Rapibus a été divisé en deux segments, à savoir :

- Segment A – Du boulevard Alexandre-Taché au pont Noir, incluant « l'antenne Freeman », dans le secteur de Hull ;
- Segment B – De la rive est du pont Noir au boulevard Lorrain, dans le secteur de Gatineau ;

ATTENDU QU'à la suite de l'évaluation de ces propositions, le comité de sélection recommande de retenir la proposition la plus avantageuse, soit celle présentée par le Consortium Genivar / Dessau / Roche pour les deux segments A et B du corridor du projet Rapibus et de ses ouvrages d'art;

ATTENDU QUE la proposition du Consortium Genivar / Dessau / Roche, s'élève à 9 314 300 \$, taxes en sus, pour les deux segments A et B du corridor du projet Rapibus et de ses ouvrages d'art, et que des fonds sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2008-266;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Sanche  
APPUYÉ PAR monsieur Pierre Philion  
ET RÉSOLU :

QUE la proposition du Consortium Genivar / Dessau / Roche au montant de 10 513 516,13 \$, taxes incluses, pour les services professionnels d'ingénierie pour la réalisation des deux segments A et B du corridor du projet Rapibus et de ses ouvrages d'art, soit acceptée;

QUE le secrétaire de la Société soit autorisé à signer tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-110

**Transactions sur des contrats « SWAP » portant sur la couverture du risque pour le carburant diesel**

---

ATTENDU QU'en vertu de la résolution numéro CA-2007-019, adoptée le 28 février 2007, le conseil d'administration approuvait la convention reliée aux achats regroupés pour l'année 2007;

ATTENDU QU'en vertu de cette convention, la Société de transport de Montréal (S.T.M.) a procédé, au cours de l'année 2007, à un appel d'offres regroupé pour l'achat de diesel pour les sociétés participantes, soit les Sociétés de transport de Montréal, de Longueuil, de Laval, de Québec, de Lévis, du Saguenay, de Sherbrooke et de l'Outaouais;

ATTENDU QU'il avait été entendu que la Société de transport de l'Outaouais bénéficierait de cette entente à la fin de son contrat en vigueur avec *Suncor Energy Products Inc.* qui se terminera le 31 octobre 2008;

ATTENDU QUE le prix du baril de pétrole brut est négocié sur le marché mondial et qu'il fluctue énormément, il est recommandé que la Société de transport de l'Outaouais se protège contre l'incertitude du marché en transigeant des produits financiers de type « SWAP » qui atténuent ces variations de prix pendant une période qu'elle détermine;

ATTENDU QUE ces transactions financières de type « SWAP » sont basées sur la matière première la plus comparable au marché du diesel, soit l'huile à chauffage numéro deux « heating oil »;

ATTENDU QUE, puisque le marché de référence se transige à New York, la Société négociera sa transaction en devises canadiennes et transigera par le fait même sa monnaie pour la période visée;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Phillion  
APPUYÉ PAR monsieur Yvon Boucher  
ET RÉSOLU :

QUE le conseil d'administration autorise l'établissement des stratégies de couverture de risque pour l'approvisionnement en carburant « heating oil » de la Société de transport de l'Outaouais à l'aide de conventions d'échange de prix « SWAP », pour une quantité n'excédant pas la consommation annuelle prévue de carburant pour les autobus;

QUE le conseil d'administration autorise et mandate le Comité de gestion à conclure avec l'institution financière ayant présenté la proposition la plus avantageuse, une ou plusieurs transactions en regard de ces stratégies de couverture et pour ce faire, autorise le secrétaire de la Société à signer l'accord-cadre de l'ISDA « International Swap Dealers Association »;

QUE le conseil d'administration autorise et mandate le secrétaire de la Société de transport de l'Outaouais à conclure et signer, si requis, pour et au nom de la Société de transport de l'Outaouais l'ensemble des conventions, effets et autres documents afférents ainsi qu'à prendre toutes les mesures jugées nécessaires à ce chapitre.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-111

**Achat et installation de barrières à l'entrée et à la sortie des autobus ainsi qu'au stationnement des employés sur la propriété de la STO au 111 Jean-Proulx**

ATTENDU QU'en vertu de la résolution numéro CA-2008-024, adoptée le 26 mars 2008, le conseil d'administration approuvait l'entente de contribution avec le gouvernement du Canada dans le cadre du Programme de contribution pour la sûreté du transport ferroviaire voyageurs et du transport en commun (Sûreté – transit) pour les projets retenus pour les troisième et quatrième cycles;

ATTENDU QUE les projets retenus pour les troisième et quatrième cycles sont :

| <b>Troisième cycle</b>                         |                   |                         |                        |
|--|-------------------|-------------------------|------------------------|
| <b>Projet</b>                                  | <b>Montant</b>    | <b>Fédéral<br/>75 %</b> | <b>S.T.O.<br/>25 %</b> |
| Protéger le garage et les ateliers d'entretien | 524 170 \$        |                         |                        |
| Système de vidéosurveillance                   | 48 430 \$         |                         |                        |
| Sécuriser le siège social                      | 34 185 \$         |                         |                        |
| <b>Total</b>                                   | <b>606 785 \$</b> | <b>455 089 \$</b>       | <b>151 696 \$</b>      |

| <b>Quatrième cycle</b>                       |                   |                         |                        |
|--|-------------------|-------------------------|------------------------|
| <b>Projet</b>                                | <b>Montant</b>    | <b>Fédéral<br/>75 %</b> | <b>S.T.O.<br/>25 %</b> |
| Plan de continuité des opérations            | 193 715 \$        |                         |                        |
| Concilier système radio 400 MHz avec 800 MHz | 183 460 \$        |                         |                        |
| <b>Total</b>                                 | <b>377 175 \$</b> | <b>282 881 \$</b>       | <b>94 294 \$</b>       |

|                    |                   |                   |                   |
|--------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Grand total</b> | <b>983 960 \$</b> | <b>737 970 \$</b> | <b>245 990 \$</b> |
|--------------------|-------------------|-------------------|-------------------|

ATTENDU QUE le premier projet du troisième cycle visant à améliorer la sécurité afin de limiter l'accès aux installations aux personnes autorisées comporte divers volets, à savoir : le remplacement de la clôture, l'installation de barrières et la réparation de la guérite;

ATTENDU QU'à l'égard de l'installation de barrières à l'entrée et à la sortie des autobus ainsi qu'au stationnement des employés, un appel d'offres public a été lancé et les propositions suivantes reçues, à savoir :

|   |                              |
|---|------------------------------|
| <i>Sunotech Inc. (Montréal)</i> .....   | 183 819,00 \$ (taxes en sus) |
| <i>KPLM Installation (Ottawa)</i> ..... | 250 415,84 \$ (taxes en sus) |

ATTENDU QUE la Direction des opérations et le service de l'approvisionnement recommandent de retenir la proposition du plus bas soumissionnaire, soit celle de la firme *Sunotech inc. (Montréal)*;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2008-276;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Phillion  
APPUYÉ PAR monsieur Yvon Boucher  
ET RÉSOLU :

QUE la soumission présentée par la firme *Sunotech inc. (Montréal)* au montant de 207 485,70 \$, taxes incluses, pour l'achat et l'installation de barrières à l'entrée et à la sortie des autobus ainsi qu'au stationnement des employés, soit acceptée.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-112

### **Étude stratégique de l'intégration du transport en commun interprovincial**

---

ATTENDU QU'en vertu de la résolution CA-2006-127 adoptée le 27 septembre 2006, le conseil d'administration autorisait la participation active de la STO dans la réalisation de l'étude d'un système de transport interprovincial;

ATTENDU QUE cette étude de planification stratégique a pour objet d'identifier les moyens d'améliorer l'intégration des réseaux de transport en commun rapide de la STO et d'OC Transpo et d'améliorer les liens des réseaux de transport en commun, dans le but ultime d'attirer de nouveaux utilisateurs du transport en commun;

ATTENDU QUE le coût de l'enveloppe budgétaire associée à cette étude s'élève à 1 155 000 \$ et sera partagé à parts égales entre les différents partenaires, à savoir : la STO (1/3), la Ville d'Ottawa (1/3) et la Commission de la Capitale nationale (1/3);

ATTENDU QUE dans une lettre datée du 8 mai 2007, la ministre des Transports du Québec confirmait que le ministère des Transports assumera le tiers du coût total de l'étude, jusqu'à un maximum de 385 000 \$;

ATTENDU QU'un projet d'accord relatif à cette étude a été élaboré et que le conseil d'administration s'accorde avec son contenu;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2008-293;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alain Riel  
APPUYÉ PAR monsieur Pierre Philion  
ET RÉSOLU :

D'approuver l'accord relatif à l'étude stratégique de l'intégration du transport en commun interprovincial;

D'autoriser le secrétaire de la STO à signer, pour et au nom de la Société, l'accord précité.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-113

Levée de l'assemblée

---

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yvon Boucher  
APPUYÉ PAR monsieur André Sanche  
ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée.

Adoptée à l'unanimité

---

Gilbert Lecavalier, secrétaire

---

Patrice Martin, président





Extrait du procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration de la  
Société de transport de l'Outaouais tenue le 15 octobre 2008

CA-2008-XXX

XXX

---

XXX

Adoptée à l'unanimité

Gilbert Lecavalier, avocat  
Adjoint au directeur général et secrétaire